

**DELIBERATION**

Le vingt six novembre deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de Paladru, légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Gérard SEIGLE-VATTE, Maire.

**Présents** : MM. SEIGLE-VATTE, ORTIZ, SEYVE, PRIETO, GUILLAUD, FOROT, FAIVRE-PIERRET  
Mmes CURTO, COLLOMB, GARIN, GUINET

**Absentes excusées**: Mme VALLA (pouvoir M.ORTIZ)  
Mme ZIMMERMANN (pouvoir M. SEIGLE-VATTE)

**Absents** : M. CHEVALLET, Mme VERRIER

Ordre du jour :

- Extension du périmètre du Syndicat des Eaux
- Permanences des élections
- Demande de la « Galerie des Créateurs »
- Travaux skate park
- Remboursement cantine garderie
- Embauche agents recenseurs
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent.

Approbation à l'unanimité

**EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT DES EAUX des ABRETS**  
**N°d'ordre 2015-11-01**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES ABRETS ET ENVIRONS coopère avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX D'AOSTE-GRANIEU depuis plusieurs décennies et qu'il est aujourd'hui envisagé leur rapprochement.

Leurs périmètres se trouvent en effet très imbriqués, leurs réseaux étant de plus en plus interconnectés.

Ainsi, en ce qui concerne la compétence de l'eau, le Syndicat des ABRETS opère de la vente en gros au syndicat d'AOSTE-GRANIEU.

En ce qui concerne la compétence de l'assainissement, le Syndicat des ABRETS transporte et traite une grande partie des effluents collectés sur la commune d'AOSTE et ce schéma doit s'amplifier au fil des années avec l'extension programmée de la station d'épuration Natur'net aux AVENIÈRES.

Il n'existe encore pas d'obstacle au rapprochement des deux structures dans la mesure où leurs services sont tous exploités selon le même mode de gestion et

que leurs situations financières saines et semblables seront sans incidence sur les tarifs de redevances en vigueur du Syndicat des ABRETS.

Les principaux investissements consisteront, pour le service d'eau potable, à renouveler les réseaux, les renforcer, en améliorer le rendement et à sécuriser la distribution par des interconnexions.

Concernant le service d'assainissement collectif, il s'agira de se conformer à la réglementation en vigueur par l'extension de la station d'épuration Natur'net aux AVENIÈRES et de poursuivre la mise en séparatif des collecteurs en vue de l'élimination des eaux claires parasites et de la réduction des rejets dans le milieu naturel par temps de pluie.

Sur le plan des ressources humaines, pendant une période transitoire, il est envisagé le maintien des locaux du siège du Syndicat d'AOSTE-GRANIEU où son agent sera maintenu pour l'exploitation des services. Cette période transitoire sera mise à profit pour s'approprier la connaissance des réseaux et de leur fonctionnement, permettre la migration des données numériques dans de bonnes conditions compte tenu d'applications informatiques différentes, et réaménager les locaux administratifs du Syndicat des ABRETS.

En revanche, la gestion des ressources humaines, celle des achats et l'ensemble des tâches comptabilité seront centralisées au siège du Syndicat des ABRETS.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5212-33,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**SE PRONONCE FAVORABLEMENT à l'extension du périmètre du SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES ABRETS ET ENVIRONS par l'intégration du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX D'AOSTE-GRANIEU qui lui transfère l'ensemble de ses compétences, sur le fondement de la procédure prévue à l'article L.5211-18 du C.G.C.T.**

### **PERMANENCES ÉLECTIONS**

Les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre de 8 heures à 18 heures.

Chacun des membres du Conseil Municipal s'inscrit pour une ou deux permanences ; la liste sera remise à chacun.

### **DEMANDE GALERIE DES CRÉATEURS**

Monsieur le Maire a reçu une demande de cette association afin de réserver, comme chaque année, la salle Saint-Michel pour son exposition estivale.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la période du 16 juillet au 17 août.

### **TRAVAUX SKATE PARK**

Monsieur ORTIZ a rencontré l'entreprise qui avait vendu le skate park ; certaines détériorations ont été constatées. En effet, il manque un module complet et un élément est abimé.

D'autre part le city park est aussi à remettre en état et en place sur une plateforme bétonnée dont la fabrication bénéficie d'une subvention.

Le Conseil Municipal décide de continuer la réflexion sur l'aménagement du plateau sportif.

### **REMBOURSEMENT CANTINE GARDERIE**

#### **N°d'ordre 2015-11-02**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier de la cantine et de la garderie.

Il rappelle que les familles payent d'avance le service.

Des enfants ayant quitté l'école fin juin, les familles demandent le remboursement des repas et frais de garderie non consommés.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De procéder au remboursement de :
  - La famille BAILLET pour 32,60 € de cantine et 71,25 € de garderie,
  - La famille JAYET-DAUPHINÉ Roseline pour 11,80 € de cantine.
- Le remboursement sera effectué par virement administratif,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

### **EMBAUCHE AGENTS RECENSEURS 2016**

#### **N°d'ordre 2015-11-03**

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le dossier du recensement de la population qui doit se dérouler du 21 janvier 2016 au 20 février 2016.

Pour ce recensement, il est nécessaire de recruter trois agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose Madame Nicole MIANCIEN, Madame Josiane SEILLET, et Monsieur Clément SEILLET.

Après délibération, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- d'accepter le recrutement de Madame Nicole MIANCIEN, Madame Josiane SEILLET et Monsieur Clément SEILLET pour effectuer le recensement en 2016.
- de prévoir les crédits nécessaires à leur rémunération au budget.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur PRIETO explique au Conseil que le gérant du Camping « Le Calatrin », Pierre-Henri GEOFFROY, demande l'autorisation d'installer quelques structures rigides, (style chalet) avec raccordement aux égouts ; Monsieur GEOFFROY financerait toute l'opération. En cas d'accord, il demande une modification de sa convention.

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe mais il reste beaucoup de problèmes techniques à résoudre (branchement à l'assainissement, amortissement, etc ; tout cela devra faire l'objet d'une étude sérieuse.

Monsieur SEYVE donne au Conseil le compte rendu du passage devant la Commission des Sites, de notre PLU qui intégrait notre projet de musée et de cœur de village.

De très nombreuses questions nous ont été posées et la Commission est revenue, par exemple, sur la hauteur des constructions, sur la zone de parking en herbe ; nous devons recevoir prochainement par écrit les « prescriptions » ou « indications » à suivre, suite à cette réunion.

De toute façon notre dossier a été accepté, ce qui est une satisfaction, surtout que l'aménagement du cœur de village n'est pas dépendant de la construction du musée. (Validation de la Préfecture)

Monsieur SEYVE précise qu'une réunion publique a eu lieu cette semaine et que le PLU ne sera arrêté qu'en janvier.

Quatre projets architecturaux ont été retenus pour le musée ; on attend de savoir celui qui sera choisi par le comité de pilotage.

Une association de défense du patrimoine s'est créée, présidée par Monsieur JM. MALLION pour, dans un premier temps, la remise en état de la chapelle des Trois Croix. Il pourrait s'agir d'un chantier école confié aux élèves des « Compagnons du tour de France » pour un coût de 4500 €.

L'Association envisage une souscription ; la commune devra réfléchir à une participation financière.

Madame COLLOMB et Guillaume FABBRI sont allés à Villard de Lans recevoir le 1<sup>er</sup> prix du fleurissement 2015 que nous avons obtenu. Merci à Guillaume chargé d'embellir notre village.

Madame GUINET précise que le bulletin de fin d'année est en cours d'élaboration. Les corrections seront faites prochainement.

A la suite des évènements tragiques à Paris le 13 novembre dernier, le pays est en état d'urgence et les consignes de sécurité sont drastiques pour tout le monde. Sur le parking de l'école il y a lieu de stationner le moins longtemps possible et des consignes ont été données aux parents d'élèves.

Monsieur le Maire rappelle que le Téléthon aura lieu le 5 décembre et invite chacun à y participer.

Le Jumelage va être relancé. Une visite en Italie pour rencontrer les maires des deux communes italiennes s'est déroulée sous les meilleurs auspices ; l'idée de faire participer les enfants de l'école fait aussi son chemin et le nouveau bureau du comité se réunira prochainement.

**Rappel** : le repas offert à nos anciens se déroulera salle Pallas le 9 décembre prochain ; un colis sera offert à ceux qui ne souhaitent pas assister au repas.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.